

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2013**

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER
Adjoints,

Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laëtitia
SENAND-DELAITRE, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie SIEFERT-BERTRAND.

ABSENTS NON EXCUSES : NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 17 Septembre 2013 qui est
adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Christine RASMUS est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

**2013 /10/01. METZ METROPOLE : RAPPORT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Monsieur le Maire présente et formule des explications au Conseil concernant le rapport de
la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pris en séance du
21 Octobre 2013 portant sur la révision des attributions de compensation des communes
membres de Metz Métropole.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

2013 /10/02. METZ METROPOLE : CONVENTIONS

**1 - CONVENTION DE COOPERATION POUR LA FOURNITURE DE SEL DE
DENEIGEMENT**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention de
coopération pour la fourniture de sel de déneigement entre Metz Métropole et les
communes volontaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-2 et
2213-1 du CGCT définissant les obligations communales de déneigement, salage,
sablage, déverglaçage des chaussées des voies routières en agglomération ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le budget primitif ;

Vu les lots 1 à 4 du marché 1202 attribués par Metz Métropole ;

Considérant l'intérêt économique de mutualiser les besoins en sel de déneigement et la
nécessité de garantir l'approvisionnement en sel pour les voiries des Communes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter les dispositions du projet de convention de coopération pour la
fourniture de sel de déneigement ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec
Metz Métropole ainsi que toutes les pièces et avenants s'y rapportant.

2 - CONVENTION D' INSTALLATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE COLLECTE DE TEXTILE, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention d'installation de points d'apport volontaire de collecte de textile, linge de maison et chaussures entre Metz Métropole, la Commune et le Collecteur.

Vu la délibération du 21 Mai 2012 de Metz Métropole autorisée à signer une convention en vue de la mise en place d'une collecte des textiles sur son territoire par points d'apport volontaire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *décide d'adopter les dispositions du projet de convention relative à l'installation de points d'apport volontaire de collecte de textile, linge de maison et chaussures (TLC) ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Metz Métropole et le Collecteur, ainsi que toutes les pièces et avenants s'y rapportant.*

2013 /10/03. ASSOCIATION « FOYER D'EDUCATION POPULAIRE DE MARIEULLES-VEZON »

Vu la délibération prise en séance du 17 octobre 2013 ;

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le comité du FEP réuni en assemblée extraordinaire a acté la reprise de la gestion du bâtiment par la commune pour l'Euro symbolique avec signature d'une convention d'occupation des lieux.

2013 /10/04. AMENAGEMENT MAIRIE DE MARIEULLES

Monsieur le maire fait part au Conseil de l'avancement des travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité les travaux suivants :

- *Faux plafonds selon devis de l'Entreprise LP Aménagements pour un montant de 2 157,00 € HT soit 2 307,99 € TTC ;*
- *Luminaires selon devis de l'Entreprise PROLUM LORRAINE pour un montant de 3 009,57 € HT soit 3 599,44 € TTC ;*
- *Placards selon devis de l'Entreprise CAPDOUZE Menuiserie pour un montant de 2 971,00 € HT soit 3 553,32 € TTC.*

2013 /10/05. SERVICE AIDE A LA PERSONNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de mise à disposition d'un local communal pour apporter un service de proximité aux habitants du village.

Après discussion, le Conseil Municipal, selon la réglementation en vigueur concernant l'occupation des locaux communaux pour une activité commerciale, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

DIVERS :

- Nouveau découpage cantonal : le canton de Verny disparaît complètement :
 - o la ville de Marly est rattachée a canton de Montigny-les-metz ;
 - o Les communes de Peltre, Mécleuves, Jury et Chérisey sont rattachées au futur canton de Courcelles-Chaussy ;
 - o Les communes de Fey, Marieulles, Lorry-Mardigny, Coin-sur-Seille, Pournoy-la-Chétive, Cuvry, Coin-lès-Cuvry et Pouilly sont rattachées au canton de Moulins-lès-Metz ;
 - o Les 23 communes restantes sont rattachées au canton de Faulquemont.
 - Démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs.
 -
- Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 27 Novembre 2013

Le Maire,

P.MUEL